

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Association lille3000

Numéro SIRET : 481 361 905 00013 Code APE : 9001 Z
Licence d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562
TVA : FR 70 4813 61905
URSSAF : 590000001903240389
Adresse : 105 Centre Euralille CS 80053 - 59031 LILLE CEDEX
Tél. : 03.28.52.30.00 Fax : 03.28.52.20.00
Représentée par : Monsieur Ivan RENAR Qualité : Président
Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part,

ET

La Ville de Lille, Commune associée de Lomme

Adresse : Hôtel de ville – 72, avenue de la République – 59160 LOMME
Tél : 03 20 22 76 03
Représentée par Monsieur Roger VICOT Qualité : Maire
Ci-après dénommée « **La Ville de Lille, Commune associée de Lomme** », d'autre part

PRÉAMBULE

Pendant l'année 2004, la Ville de Lille, mais aussi la région Nord-Pas-de-Calais et son versant transfrontalier, ont été la « Capitale Européenne de la Culture ». Constatant la dynamique importante qui s'est développée pendant cette année, des artistes, des responsables de structures culturelles, et des acteurs du monde économique ont décidé avec la Ville de Lille de créer l'association **lille3000** pour mettre en place, dans la continuité de Lille 2004, des manifestations artistiques et culturelles susceptibles de prolonger cet élan. Le projet culturel de **lille3000**, prolongeant la notion d'un nouvel art de vivre développé en 2004, incarnera sous différentes formes l'expression concrète de l'ouverture d'une ville et d'une métropole vers l'international.

Après Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture, Bombaysers de Lille en 2006, Europe XXL en 2009, Fantastic en 2012 et Renaissance en 2015, **lille3000** présente sa 5^{ème} édition thématique : **Eldorado**, avec le Mexique pour invité d'honneur, qui se déroulera du 27 avril 2019 au 1^{er} décembre 2019.

Cette fois, **lille3000** jouera la carte d'une saison Printemps/Été, de quoi permettre aux visiteurs de sillonner la région lors des beaux jours, avec une programmation ouverte sur l'extérieur.

Fête d'ouverture, métamorphoses urbaines, jardins, street art, bals, lumières, design, et grandes expositions au Tripostal, à la Gare Saint Sauveur et dans de nombreux lieux culturels partenaires de la Métropole Européenne de Lille, événements festifs, conviviaux et participatifs avec des propositions destinées à un large public : carnivals, fêtes, spectacles et événements inédits.

Eldorado s'entend comme un mouvement tourné vers la mise en valeur de ce qui fait la richesse de Lille et de la Métropole Européenne de Lille : ses habitants, leur capacité à inventer de nouveaux modèles pour mieux vivre ensemble, ses entreprises qui innovent pour une nouvelle économie, le maillage entre artistes, chercheurs, citoyens.

Eldorado déclinant des thèmes comme la conquête, les mondes rêvés, le voyage, les citées idéales ou perdues, les illusions et désillusions - avec de nombreuses références au mythe sud-américain - cette édition interrogera les rouages des Eldorados contemporains.

lille3000 et **La Ville de Lille, Commune associée de Lomme** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION ET PROGRAMMATION

La Ville de Lille, Commune associée de Lomme et **lille3000** s'associent pour organiser différentes manifestations se déroulant dans le cadre d'**Eldorado**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

Programme ELDORADO de la Ville de Lille, Commune associée de Lomme :

Projet Jardin en partenariat avec l'association art&jardins – Hauts-de-France :

- « **Potager Planétaire** » de Yann Lafolie, en lien avec le **Lycée Horticole de Lomme**. Inauguration prévue septembre 2019
- Conférence de **Gilles Clément** sur deux journées (23 et 24 octobre 2019)

Projet Street-Art en partenariat avec le Collectif Renart et la Biennale Internationale d'Art Mural #4 :

- **Maison des Enfants** : projet de street art sur les deux maisons abandonnées par Alegria del Prado. Réalisation du 20 au 24 mai. Inauguration le 25 mai.
- **Projet street art sur le mur devant la médiathèque l'Odysée**. Ce mur deviendra « Le Mur », un projet pérenne qui accueillera des œuvres de street artistes tous les deux mois..

Temps Forts et Fêtes :

- **Week-End Gare d'eau** en lien avec le quartier des Bois-Blancs, les 12 et 13 octobre 2019.
- **Le Bal d'Ouverture de La Maison Folie Beaulieu**, les 21 et 22 septembre 2019
- **Fête de la nature** le 26 mai 2019
- **Carnaval** le 9 juin 2019
- **Délivrance en fête** à la Maison Folie Beaulieu le 6 juillet 2019.
- **Fête d'été** du 14 juillet 2019
- **Fête des fleurs** le 20 juillet 2019

Participation de **l'Harmonie de Lomme** au **projet Musique**, projet commun avec Lille-Fives et Hellemmes. Les dates de restitution seront définies ultérieurement.

Participation à **La Nuit des Bibliothèques** le 12 octobre 2019 en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille.

Dans le cadre du soutien aux quartiers « Politique de la Ville » en lien avec la Métropole Européenne de Lille et **lille3000**, le **Musée Mobile 2 (MuMo2)** sera présent les 2 et 3 mai 2019 à **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme**.

Participation aux **ateliers pour les projets participatifs mexicains** organisés au Tripostal à Lille, entre le 8 et le 28 octobre 2018.

Dans le cadre du projet « Alebrijes » mis en place par **lille3000** en lien avec le Musée d'Art Populaire de Mexico pour Eldorado, des **Alebrijes mobiles** seront mis à disposition de la ville dans le cadre de temps forts à déterminer (sous réserve des conditions techniques).

Dans le cadre du **projet Jardin Eldorado en partenariat avec l'association art&jardins – Hauts-de-France**, le **Lycée Horticole de Lomme** participera à la réalisation du « Potager Planétaire » de Yann Lafolie et d'une fresque florale dans la ville de Lompret.

Dans le cadre du partenariat entre **Les Fenêtres qui Parlent** et **lille3000** pour Eldorado, le quartier Humanité de la **Ville de Lille, Commune associée de Lomme** – Capinghem accueillera une « Fenêtre Eldorado » avec le Collectif Hum'Pro, pour la 18ème édition des Fenêtres qui Parlent qui se déroulera du 4 au 26 mai 2019. Chaque « Fenêtre Eldorado » donnera lieu à un temps fort inaugural, dont les dates seront définies ultérieurement.

Toute modification dans cette programmation devra faire l'objet d'un accord exprès et écrit entre les parties.

ARTICLE 2 : APPORTS DES PARTIES SELON LES PROJETS

1. Apports Financiers

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** assurera l'ensemble des charges liées à la production et à l'exploitation. Elle précisera et évaluera les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000** avant le 31 décembre 2019.

a. Apports de lille3000

L'apport financier direct de lille3000 est de 32 000,00 € TTC (trente deux mille euros toutes taxes comprises) ainsi

répartis :

- « **Potager Planétaire** » de Yann Lafolie pour un montant de 10 000,00 € TTC
- **Conférence de Gilles Clément** pour un montant de 500,00 € TTC
- **Projet Street-Art Maison des Enfants** pour un montant de 5 000,00 € TTC
- **Bal d'Ouverture de Beaulieu** pour un montant de 4 000,00 € TTC
- **Week-End Gare d'Eau**, pour un montant de 3 000,00 € TTC
- **Fêtes d'été de la ville de Lomme** pour un montant de 6000,00 € TTC
- **Carnaval** pour un montant de 1 500,00 € TTC
- **Nuit des Bibliothèques** pour un montant de 1 000,00 € TTC
- **Projet Musique**, pour un montant de 1 000,00 € TTC

lille3000 contractualisera directement avec les structures culturelles, collectifs et artistes programmés dans le cadre des événements de la programmation de la **Ville de Lille, Commune associée de Lomme** cités ci-dessus.

L'apport indirect total de lille3000 est de 14 770,16 € TTC (quatorze mille sept cent soixante dix euros et seize centimes toutes taxes comprises).

lille3000 prendra en charge financièrement la venue du MuMo 2 les 2 et 3 mai 2019 à hauteur de 4 879,16 € TTC.

Les partitions du projet **Musique** seront gratuitement mises à disposition par **lille3000**.

Les **ateliers pour les projets participatifs mexicains** organisés au Tripostal à Lille, entre le 8 et le 28 octobre 2018 sont à la charge de **lille3000** (formateurs et fourniture du matériel). Une journée de formation au Tripostal est valorisée à 2 500,00 € TTC.

La production et le transport d'un **Alebrije** mobile depuis Mexico est valorisé à hauteur de 2 414,00 € TTC (deux mille quatre cent quatorze euros).

Le projet des « Fenêtres Eldorado » en lien avec Les Fenêtres qui Parlent est valorisé à 875,00 € TTC.

Par ailleurs, **lille3000** met en place (et prend en charge directement) un dispositif de communication intégré visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à Eldorado. Dans ce cadre, l'apport en communication prévu pour les projets de **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** est valorisé à hauteur de 4 100,00 € TTC (quatre mille cent euros toutes taxes comprises).

L'apport global (apport direct et apport indirect) de lille3000 est de 46 770,16 € TTC (quarante six mille sept cent soixante dix euros et seize centimes toutes taxes comprises). Voir détail en annexe.

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, **lille3000** ne pourra être sollicité au-delà de cet apport.

b. Apports de la Ville de Lille, Commune associée de Lomme

L'apport financier direct de la **Ville de Lille, Commune associée de Lomme** est de **143 978 € TTC**

Afin d'accueillir les collectif programmés dans le cadre de sa programmation Eldorado dans les meilleures conditions, **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** prendra en charge les prestations suivantes :

- Le déjeuner des collectifs pendant les journées d'accueil (nombre de personnes à définir ultérieurement).
- Les fiches techniques des prestations des collectifs.

Afin d'accueillir le MuMo 2 dans les meilleures conditions, **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** prendre en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le MuMo 2 la nuit précédant les journées d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du MuMo 2 pendant les deux journées d'accueil,
- Nettoyage du MuMo 2 à la fin de chaque journée d'accueil,
- Les fiches techniques de l'emplacement du MuMo 2,
- L'organisation de réservations pour les visites guidées.

Le transport (aller-retour) des **Alebrijes** mobiles sera directement pris en charge et organisé par la **Ville de Lille, Commune associée de Lomme**. L'installation (montage et démontage) des **Alebrijes mobiles** se fera par un technicien de **lille3000** en collaboration avec les équipes techniques de la **Ville de Lille, Commune associée de Lomme**. Cette mise à disposition

d'Alebriges mobiles fera l'objet d'une fiche de prêt entre la **Ville de Lille, Commune associée de Lomme** et **lille3000**.

2. Apport en Communication, presse, relations publiques, mécénat et partenariat

a. Communication et promotion

Les modalités particulières et pratiques de la coopération de **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** et de **lille3000** en terme de communication seront précisées par des échanges de courriers contresignés par la direction de la communication de **lille3000** et la direction de la communication de la **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme**.

Néanmoins, **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** s'engage d'ores et déjà à :

- assurer la présence de **lille3000** dans l'ensemble de ses outils de communication et promotion du projet,
- utiliser l'identité graphique de **lille3000**, créée spécialement par **lille3000** pour ses partenaires culturels pour toutes les publications relatives aux opérations précédemment citées (notamment affiches, programmes, dossiers de presse etc.)
- fournir à **lille3000** une série de visuels de qualité (photographies en jpeg) illustrant les différentes opérations. Ces visuels seront libres de droit pour la communication et la promotion de **lille3000** et de ses partenaires institutionnels et privés.
- adopter la signalétique fournie par **lille3000** sur les façades, dans les halls d'entrée et les lieux d'accueil des différentes manifestations et accepter les éléments de communication génériques de **lille3000**.
- soumettre à **lille3000** le BAT de tout document de communication intégrant la présence de **lille3000**.

lille3000 s'engage à assurer la promotion des projets décrits dans l'article 1 dans l'ensemble de ses supports de communication génériques (programme général, site Internet, dossier de presse).

b. Relations presse, relations publiques

la Ville de Lille, Commune associée de Lomme et **lille3000** s'engagent respectivement :

- à travailler en relation avec leurs attachés et services de presse,
- à se présenter mutuellement dans leurs dossiers de presse,
- à harmoniser le calendrier des rencontres et visites presse,
- à s'accorder sur un format de communiqué de presse ayant retenu l'accord des deux parties et à faire figurer les coordonnées des services de presse des deux parties.

lille3000 sera associé à l'ensemble des opérations de relations publiques liées aux manifestations décrites dans l'article 1 de la présente (notamment générales publiques, inaugurations, visites officielles et de presse).

lille3000 aura également à sa disposition un quota de places exonérées sur chacun des événements cités dans l'article 1 de la présente dont le nombre sera fixé ultérieurement d'un commun accord.

c. Mécénat et partenariat

A. Général

lille3000 et **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** bénéficient chacun de partenaires spécifiques sur les projets visés par la présente. Ils s'accordent sur le fait de mentionner respectivement l'ensemble des partenaires du projet dans les programmes et brochures ainsi qu'à l'entrée des sites de manifestation. Ces dispositions seront précisées, le cas échéant, dans un avenant ultérieur.

La Ville de Lille, Commune associée de Lomme et **lille3000** s'engagent respectivement à signaler toute négociation avec un partenaire privé potentiel.

Si les entreprises partenaires de **lille3000** sont concurrentes d'éventuels partenaires privés de **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme, lille3000** et **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme** s'engagent à définir en concertation une communication et un affichage cohérents.

B. La Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille soutient les manifestations décrites dans l'article 1 de la présente. À ce titre, elle doit être mentionnée comme partenaire principal de ces dernières, dans tout document et support de communication les concernant, selon les modalités décrites dans le paragraphe **A. Général** du présent article.

ARTICLE 3 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et prendra fin à l'issue des manifestations, et au plus tard le 1er décembre 2019.

ARTICLE 4 : BILAN DES OPERATIONS

La Ville de Lille, Commune associée de Lomme adressera à **lille3000** un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération faisant apparaître le nombre des spectateurs, la billetterie collectée, la presse, la communication.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La Ville de Lille, Commune associée de Lomme déclare qu'elle s'est acquittée à la date de signature du présent contrat, et qu'elle s'acquittera dans le cadre de la réalisation des projets visés par la présente, de ses obligations sociales et fiscales. Elle s'engage à en fournir les attestations sur l'honneur si **lille3000** les lui demande.

La Ville de Lille, Commune associée de Lomme est responsable des dommages de toute nature qu'elle pourrait causer aux biens qui lui sont confiés ainsi qu'aux personnes. La Ville de Lille, Commune associée de Lomme fait en outre son affaire de la réparation des préjudices qu'elle pourrait elle-même subir à l'occasion de l'exécution du projet objet du présent. Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques qu'elle encourt, notamment en tant qu'organisateur.

lille3000 s'acquittera de ses obligations sociales et fiscales, et contractera toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques encourus.

Chaque contractant assumera seul la responsabilité des engagements qu'il souscrit à l'égard des tiers.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION – ANNULATION

Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, décider de résilier la présente convention.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de ces manifestations, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité. La partie empêchée préviendra l'autre dès la survenance des événements.

On entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, ainsi que des événements contractuellement assimilés à la force majeure au sens du présent contrat : la menace ou survenance de cataclysmes naturels, grèves générales, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, actes de sabotage, guerre, ou tout événement grave pouvant porter atteinte à la sécurité du public.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE 7 : AVENANT – CESSION

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8 : COMPÉTENCE EN CAS DE LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de Lille.

Annexe 1 : Budget TTC des participations des parties.

Fait à Lille, en deux exemplaires originaux,
Le 9 janvier 2019

Pour **lille3000**
Monsieur Ivan RENAR

Pour la Ville de Lille, Commune associée de Lomme
Monsieur Roger VICOT

ANNEXE 1 : BUDGET TTC DES APPORTS DES PARTIES

		TOTAL 46 770,16 €
APPORT DIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 32 000,00 €
Potager Planétaire Yann Lafolie	8 000,00 €	
Conférence de Gilles Clément	500,00 €	
Projet Street-Art Maison des Enfants	5 000,00 €	
Projet Street-Art Mur Médiathèque	3 000,00 €	
Bal d'Ouverture de Beaulieu	3 000,00 €	
Week-End Gare d'Eau	3 000,00 €	
Fêtes d'été Lomme	6000,00 €	
Carnaval	1 500,00 €	
Nuit des Bibliothèques	1 000,00 €	
Projet Musique Lille-Fives/Hellemmes	1 000,00 €	
APPORT INDIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 14 770,16 €
MuMo 2 (2 jours)	4 879,16 €	
Formations mexicaines (1 journée au Tripostal)	2500,00 €	
Alebrijes Mobiles (fabrication et transport depuis le Mexique d'un Alebrije)	2414,00 €	
Projet Les Fenêtres qui Parlent Eldorado	875,00 €	
Apport en communication – valorisation	4 100,00 €	

		TOTAL xxxxxx,xx €
APPORT DIRECT VILLE DE LOMME		SOUS TOTAL 143978 €
Gilles clément	1000 €	
Yann Lafolie	4000 €	
Nuit des bibliothèques	3500 €	
Street art	1500 €	
Bal ouverture	4000 €	
Carnaval	83318 €	
14 juillet	17900 €	
Délivrance	13250 €	
Fleurs	11510 €	
Bal Beaulieu	4000 €	
APPORT INDIRECT VILLE DE LOMME		SOUS TOTAL xxx,xx €

TOTAL OPERATION ELDORADO	Xxxxx,xx €
---------------------------------	-------------------